A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture (adresse au verso)

Toute commande erronée ou sans règlement ne sera pas prise en compte.

Visionnez la vidéo pour éviter les erreurs sur https://youtu.be/ZtknKqDbqPo

Nom : .....

Adresse de résidence: .....

Tél. *(portable obligatoire)* : .....

Adresse mail obligatoire, sur laquelle vous recevrez nos communications :

.....

Statut : Particulier ☐ Agriculteur ☐ Entreprise ☐ Collectivité ☐

Date de distribution secteur du Cotentin : samedi 13 décembre 2025

Essences	Quantités **par multiple de 5 par essence** (soit, 5, 10, 15…)	Prix unitaire TTC	Montant à régler
Chêne sessile			
Hêtre			
Merisier			
Aulne glutineux			
Châtaignier			
Charme			
Erable champêtre			
Noisetier			
Cornouiller sanguin			
Troène sauvage			
Prunier myrobolan			
Viorne obier			
Total plants (20 au minimum)		X 1.70 € /plant	
Fournitures : Quantités **par multiple de 5** (soit, 5, 10, 15…)			
Dalles de paillages		X 1.70 € /unité	+
Gaines de protection chevreuils*		X 1.70 € /unité	+
*(*tuteurs non fournis)*	**Je déduis l'aide de 1€ par plant aidé(1):**		-
	Total TTC à régler (1)		=

☐ (1) Je demande l'aide de 1€ par plant, réservée aux plantations réalisées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin. Celle-ci est à déduire du coût du plant, dans la limite de 100 plants aidés, soit 100 € d'aide au maximum par bénéficiaire.

Règlement des plants à la commande.

En demandant la subvention, j'accepte que mes données personnelles soient communiquées au financeur.

[1] Règlement du « total TTC à régler» à joindre **impérativement** à la commande par **chèque émis à l'ordre de Chambre d'agriculture de région Normandie.**

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des CGV

☐ J'accompagne ma commande du règlement « Total TTC à régler» correspondant.

Commune de plantation : ..... Date et signature :

Fait à .....

Plantation d'arbres

Pour le maintien des paysages bocagers de la Manche

A retourner avant le 15 juillet 2025

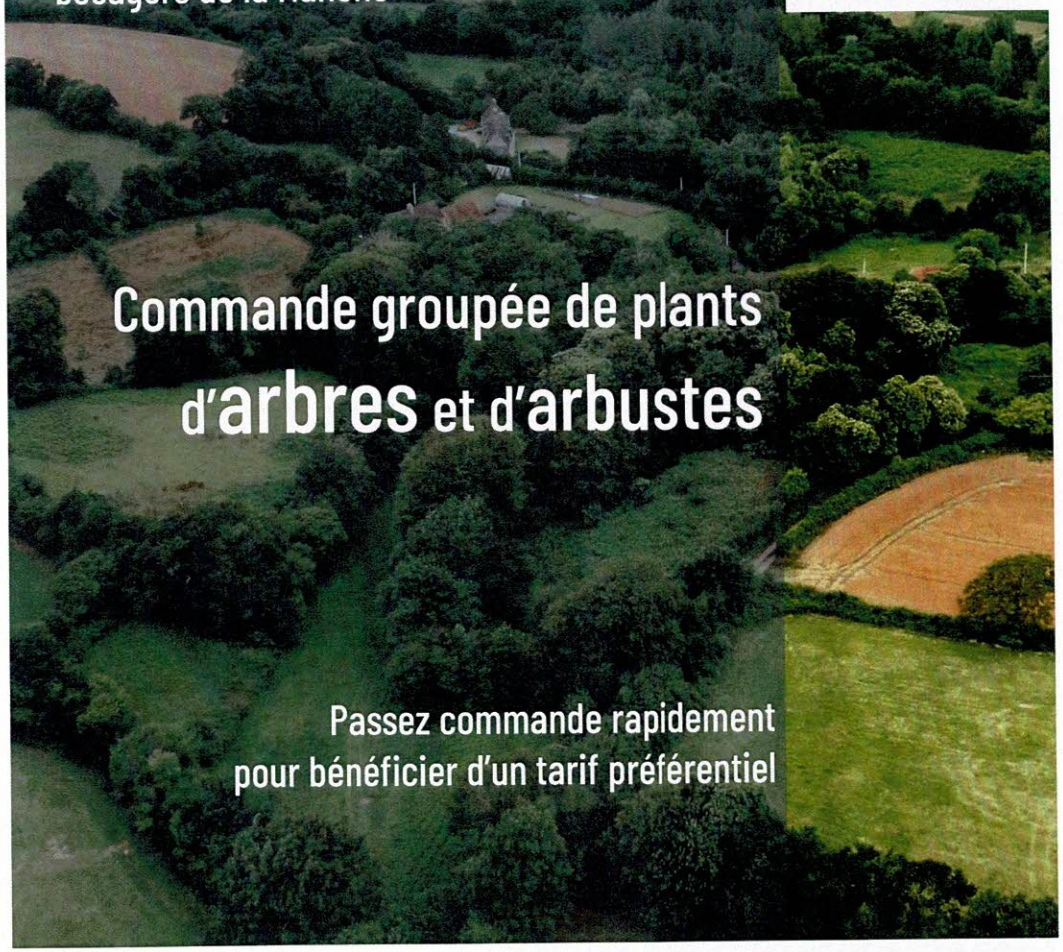

Commande groupée de plants d'arbres et d'arbustes

Passez commande rapidement pour bénéficier d'un tarif préférentiel

CHAMBRES D'AGRICULTURE NORMANDIE

leCotentin COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Cotentin apporte une aide de 1€ par plant, limité à 100 plants aidés par bénéficiaire et aux 15 000 premiers arbres commandés.

F.A.B.M.

Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants bocagers** aux origines adaptées pour le département (plants en racines nues, de 1 – 2 ans, d'une hauteur d'environ 50 à 80 cm), pour tout type de plantations et **sans limite maximale de commande**.
- **Paillage et protections** pour favoriser une bonne reprise des plantations.

Complétez et renvoyez ce bon de commande, accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande.

Vous recevrez la confirmation de votre commande par email avant fin août.

Calendrier et lieu de distribution

Vous recevrez un courrier d'invitation à retirer vos plants 2 semaines avant la date de remise des plants précisant le lieu et les modalités de la distribution des plants. **En retournant ce bon vous vous engagez à venir, vous ou un représentant, retirer vos plants le jour de la distribution : samedi 13 décembre 2025.**

Conditions générales de vente (CGV) - extraits

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES CGV SUR : https://bit.ly/4i8L7qa

ARTICLE 1. STIPULATIONS PRELIMINAIRES
Les présentes conditions générales annulent et remplacent les conditions précédemment applicables et régissent les rapports entre la Chambre d'agriculture de région Normandie (CAN) et les bénéficiaires de ses prestations. Tout autre document émis par la CAN et notamment catalogues, prospectus, publicités, n'ont qu'une valeur informative et indicative.

ARTICLE 3. OBJET
Les présentes CGV ont pour objet de **définir l'ensemble des conditions** dans lesquelles la CAN commercialise les Produits tels que proposés à la vente sur le bon de commande attaché.

ARTICLE 4. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES
Le CLIENT s'engage à lire attentivement les présentes Conditions Générales et les accepter, avant de procéder au paiement d'une commande de PRODUITS passée avec le BON. En renvoyant le BON accompagné du paiement, le CLIENT reconnaît avoir lu, compris et accepté les Conditions Générales sans limitation ni condition.

ARTICLE 5. COMMANDES

5.1 Caractéristique des produits
La CAN s'engage à présenter les caractéristiques essentielles des PRODUITS sur le BON et les informations obligatoires que le CLIENT doit recevoir en vertu du droit applicable. Le CLIENT s'engage à lire attentivement ces informations avant de passer une commande.

5.2 Date de la commande
La date de la commande est la date à laquelle la CAN enregistre la commande dans son système.

5.3 Prix
Pour tous les PRODUITS, le CLIENT trouvera sur le BON des prix affichés en euros toutes taxes comprises.

5.4 Confirmation de la commande
La CAN envoie au CLIENT une confirmation de commande par email à l'adresse indiquée sur le bon de commande au plus tard 45 jours après la fin de la clôture de la période de commande.

5.5 Distribution
Les PRODUITS commandés sont à retirer par le CLIENT à l'adresse qui lui sera fournie dans le courrier d'invitation à retirer sa commande, le lieu se trouvant dans le périmètre du secteur choisi par le CLIENT lors de sa commande. En cas de non retrait de la commande à la date prévue, la CAN ne pourra être tenue pour responsable de la non-distribution ou de la dégradation des produits.

ARTICLE 6. DROIT DE RETRACTATION
L'exercice du droit de rétractation est exclu pour les contrats suivants :
- les contrats de fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement. Les plantes à racines nues sont ainsi exclues du droit de rétractation (article L. 121-20-2 du Code de la consommation).

Cependant le CLIENT pourra annuler sa commande auprès de la CAN pendant 14 jours à compter de la réception de la confirmation de la commande. Toute annulation devra être envoyée par email à l'adresse : commande_arbres@normandie.chambagri.fr
La commande sera considérée comme annulée à la réception d'une confirmation d'annulation de la CAN.

Vos données personnelles sont collectées dans l'objectif de pouvoir donner suite à votre commande dans les meilleures conditions et seront conservées pour vous servir uniquement dans ce cadre. Conformément au RGPD, vous pouvez demander au Délégué à la Protection des Données (DPD) via l'adresse mail (protection_des_donnees@normandie.chambagri.fr), la rectification ou l'effacement de vos données, une limitation voire un arrêt du traitement de vos données. Vous avez le droit de porter réclamation auprès de la CNIL dans le cas où vous jugeriez que ces droits ne sont pas respectés.

Pour faciliter votre choix

Essence	Catégorie		Distance de plantation	Hauteur adulte	Ecologie et adaptation
	Haut-jet	Cépée* /arbuste	mètre	mètre	
Chêne sessile	x		6 à 10	15 à 25	Espèce à large amplitude. Accepte des sols variés, préfère les sols moyennement secs à moyennement humides. **Tolère bien les sécheresses estivales**.
Hêtre	X		3 à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie***, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.
Merisier	X		6 à 10	15 à 20	Sols profonds riches, à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Aulne glutineux	X	X	3 à 6	15 à 20	Adapté aux sols hydromorphes (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Large amplitude écologique. Peut être conduit en haie taillée monospécifique. Sols assez riches, acides sans hydromorphie. Tolère les embruns.
Charme	X	X	0,5** à 6	1 à 20	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmille, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Erable champêtre	X	X	1 à 6	8 à 15	Petit arbre/grand arbuste, tolère les sols secs, craint l'hydromorphie. Utilisé en haut-jet ou taillis.
Noisetier		X	1	2 à 7	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Cornouiller sanguin		X	1	1 à 5	Adaptable à tous types de sols sauf très humides. Floraison mellifère et fructification très appréciée des oiseaux. **Un arbuste favorable à la biodiversité**
Troène sauvage		X	1	2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Prunier myrobolan		X	1	3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des petites prunes comestibles.
Viorne obier		X	1	2 à 4	Sols basiques à assez acides, supporte la demi-ombre. Polinisé par les insectes. A l'automne, magnifique feuillage rougeatre.
Fourniture	Dalle de paillage biodégradable				50 cm x 50 cm
	Gaine de protection (filet) chevreuils				Hauteur : 1,2 m, Prévoir 2 tuteurs de 1,5 m (non compris) pour le maintien de chaque filet.

* Touffe de plusieurs tiges de bois qui sortent d'une même souche, densifie une haie
** Distance entre les plants préconisée pour réaliser une haie de Charmille ou de Hêtre taillée
*** Hydromorphe : sol où se produit un engorgement en eau temporaire ou permanent.

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation vis-à-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil)

Les commandes sont livrées en sacs individuels. Une commande de 100 plants rentre dans le coffre d'une voiture individuelle. **Les arbres doivent être plantés dans la semaine, sinon ils doivent être mis en jauge pour garder leur fraicheur.**

Pour tous renseignements complémentaires, contactez : **SERVICE BOISEMENT**
06 58 69 45 69 ou commande_arbres@normandie.chambagri.fr

Commande à détacher et à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à :
CHAMBRE D'AGRICULTURE
Service boisement - 6 avenue de Dubna – 14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX

Date limite : MARDI 15 JUILLET 2025